

RCS : THONON LES BAINS

Code greffe : 7402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de THONON LES BAINS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00527

Numéro SIREN : 443 153 978

Nom ou dénomination : SOCIETE DES ALPES DE GESTION ET DE COMMERCIALISATION - RHONES-ALPES

Ce dépôt a été enregistré le 26/08/2019 sous le numéro de dépôt 5049

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE THONON-LES-BAINS  
10, Rue de l'Hôtel-Dieu - BP 60521  
74203 THONON LES BAINS CEDEX  
Tel : 04.50.72.13.20

## RECEPISSE DE DEPOT

ARISTOTE  
8 avenue DU 08 MAI 1945  
64116 BAYONNE CEDEX

V/REF :  
N/REF : 2006 B 527 / 2019-B-5049

Le greffier du tribunal de commerce de Thonon-les-Bains certifie qu'il a reçu le 23/08/2019,  
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le  
31/12/2018.

Concernant la société

SOCIETE DES ALPES DE GESTION ET DE COMMERCIALISATION - RHONES-ALPES  
Société par actions simplifiée  
2 avenue de genève  
résidence l'atrium  
74140 Douvaine

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-5049 le 26/08/2019  
R.C.S. THONON 443 153 978 (2006 B 527)

Fait à THONON-LES-BAINS le 26/08/2019,  
Le Greffier associé, Maître Margaux BARRIERE



2019/B/5049

**« SAGEC RHONE-ALPES »**  
**S.A.S. au capital social : 100.000 €**  
**Siège social : L'Atrium**  
**2 avenue de Genève**  
**74140 DOUVAIN**  
**443 153 978 RCS THONON**

**EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 25 JUIN 2019**

**AFFECTATION DU RESULTAT**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 de la façon suivante:

- à la distribution de dividendes	<b>120.000,00 €</b>
- aux autres réserves, le solde	<b>46.388,83 €</b>
	-----
<b>BENEFICE DE L'EXERCICE 31.12.2017</b>	<b>166.388,83 €</b>

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que conformément à l'article 28 I-3° de la Loi de finances 2018, les revenus distribués aux personnes physiques sont soumis à un prélèvement forfaitaire non libératoire perçu à titre d'acompte, de 12,80 %, imputable sur l'impôt dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. Les revenus distribués sont également soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,20 % conformément à la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018.

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

**EXTRAIT CERTIFIE CONFORME PAR LE PRESIDENT**



**« SAGEC RHONE-ALPES »**  
**S.A.S. au capital social : 100.000 €**  
**Siège social : L'Atrium**  
**2 avenue de Genève**  
**74140 DOUVAINÉ**  
**443 153 978 RCS THONON**

**REÇU LE**  
**20 AOÛT 2019**  
GREFFE de THONON VALENTIGNEY  
de THONON VALENTIGNEY

**BILAN 31.12.2018**

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME PAR LE PRÉSIDENT**

A handwritten signature in black ink, consisting of several horizontal and vertical strokes, positioned below the text 'EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME PAR LE PRÉSIDENT'.



N°15949\*01

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

1

## BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 - SD 2019

Désignation de l'entreprise : S.A.S. SAGEC RHONE ALPES

Adresse de l'entreprise 2 avenue de Genève 74140 DOUVAINE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12

Durée de l'exercice précédent\* 15

Numéro SIRET\* 44315397800020

Néant  \*

				Exercice N clos le, 31/12/2018		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 293	AG	4 293	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN	85 733	AO	85 733	
	Constructions	AP	772 599	AQ	101 288	671 311
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	856 791	AU	360 158	496 632
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	25 000	CV	25 000	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	85 131	BI	85 131	
	TOTAL (II)	BJ	1 829 547	BK	465 739	1 363 807
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
En cours de production de biens		BN		BO		
En cours de production de services		BP	935 753	BQ	189 390	746 363
Produits intermédiaires et finis		BR		BS		
Marchandises		BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	1 796 442	BY	1 796 442	
Autres créances (3)		BZ	759 889	CA	306 927	452 962
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)		CD		CE		
ACTIF CIRCULANT	Disponibilités	CF	115 732	CG	115 732	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	14 375	CI	14 375	
	TOTAL (III)	CJ	3 622 191	CK	496 317	3 125 874
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	5 451 738	1A	962 056	4 489 681
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP		(3) Part à plus d'un an : CR	
	Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		S.A.S. SAGEC RHONE ALPES		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N 31/12/2018		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 100 000 ..... )		DA	100 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )		DC			
	Réserve légale (3)		DD	10 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )		DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )		DG	240 197		
	Report à nouveau		DH	340 174		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	166 389		
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées *		DK			
	<b>TOTAL (I)</b>		DL	856 759		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
		Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP			
	Provisions pour charges		DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	496 072		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )		DV	8 943		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	42 457		
	Dettes fiscales et sociales		DY	798 371		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ			
	Autres dettes		EA	931 050		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	1 356 028		
<b>TOTAL (IV)</b>		EC	3 632 922			
Ecart de conversion passif *		ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>		EE	4 489 681			
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		1F		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	3 210 915		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	327		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : S.A.S. SAGEC RHONE ALPES		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF		
		FG	4 357 974	FH		FI	4 357 974
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 357 974	FK	FL	4 357 974	
	Production stockée *				FM	650 663	
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	1 539	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	247 442	
	Autres Produits (1) (11)				FQ	86 053	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	5 343 671	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS		
	Variation de stock (marchandises) *				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	1 741 703	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	69 495	
	Salaires et traitements *				FY	1 741 099	
	Charges sociales (10)				FZ	783 919	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements *		GA	112 224
				- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	444 832
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	1 836	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	4 895 108	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	448 562
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI	10 256	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	5 464	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	5 464	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	59 418	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	59 418	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	-53 954
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	384 353

Désignation de l'entreprise <u>S.A.S. SAGEC RHONE ALPES</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 350
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	1 350
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	113 128
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	113 128
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	-111 778
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	106 186
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	5 350 485
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	5 184 096
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	166 389
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	IK	
		RC	
	(9) Dont transferts de charges	RD	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A1	42 620
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A2	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A4		
		A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pour solde MEDERIC			1 340
P&P Petites Affiches			9
Pénalités Amendes		139	
Protoc accord résilia bail AMR		48 000	
divers		200	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Désignation de l'entreprise		S.A.S. SAGEC RHONE ALPES										Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations									
INCORP.		TOTAL I				1				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		3			
Frais d'établissement et de développement						CZ				D8		D9							
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II				KD				4 293		KE		KF					
CORPORELLES	Terrains					KG				85 733		KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants L9 ]		KJ				772 599		KK		KL						
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants M1 ]		KM						KN		KO						
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[ Dont Composants M2 ]		KP						KQ		KR						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[ Dont Composants M3 ]		KS						KT		KU						
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV				544 517		KW		KX		878		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *					KY						KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB				283 183		LC		LD		28 213		
		Emballages récupérables et divers *					LE						LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours						LH						LI		LJ				
	Avances et acomptes						LK						LL		LM				
	TOTAL III						LN				1 686 032		LO		LP		29 090		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G				8M		8T					
		Autres participations						8U				25 000		8V		8W			
		Autres titres immobilisés						IP						IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT				80 631		IU		IV		4 500			
TOTAL IV						LQ				105 631		LR		LS		4 500			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG				1 795 956		ØH		ØJ		33 590			

  

CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
INCORP.		TOTAL I				1				3				4				
Frais d'établissement et de développement						CØ				DØ		D7						
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II				LV				4 293		LX		LY				
CORPORELLES	Terrains					IP						LX		LY		85 733		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA						MB		772 599		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD						ME				MF			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG						MH				MI			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ						MK				ML			
		Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM						MN		545 395		MO			
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP						MQ				MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS						MT		311 395		MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV						MW				MX			
	Immobilisations corporelles en cours						MY						NA		NB			
Avances et acomptes						NC						NE		NF				
TOTAL III						NY						NH		1 715 123		NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						ØU				M7		ØW					
	Autres participations						ØX						ØY		25 000		ØZ	
	Autres titres immobilisés						2B						2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières						2E						2F		85 131		2G	
	TOTAL IV						NJ						NK		110 131		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØK						ØL		1 829 547		ØM		

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

 Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts.)

Exercice N clos le 31/12/2018

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : S.A.S. SAGEC RHONE ALPES

 Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B**
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise **S.A.S. SAGEC RHONE ALPES**

 Néant  \*

**CADRE A**
**SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE	4 293	PF		PG		PH	4 293
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	72 931	PN	28 358	PO		PQ	101 288
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst.générales, agencements, aménagements divers	QD	128 766	QE	53 160	QF		QG	181 925
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	147 526	QM	30 707	QN		QO	178 233
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>		QU	349 222	QV	112 224	QW		QX	461 446
<b>TOTAL GENERAL (I + II+ III)</b>		ØN	353 515	ØP	112 224	ØQ		ØR	465 739

**CADRE B**
**VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres Immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO
<b>Total général (I + II + III+IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NR)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

**CADRE C**
**MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES \***

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
									Néant <input type="checkbox"/> *
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	204 822	5W		5X	204 822	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	204 822	TV		TW	204 822	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	51 485	6P	137 905	6R		6S	189 390
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	306 927	6Z		7A	306 927
	<b>TOTAL III</b>	7B	51 485	TY	444 832	TZ		UA	496 317
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	256 307	UB	444 832	UC	204 822	UD	496 317
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	444 832	UF	204 822			
			UG			UH			
			UJ			UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.									I0
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

Désignation de l' entreprise : **S.A.S. SAGEC RHONE ALPES**

 Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	85 131	UV		UW	85 131			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	1 796 442		1 796 442					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* ( Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	24 329		24 329				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	2 958		2 958				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	732 602		732 602					
	Charges constatées d'avance		VS	14 375		14 375					
<b>TOTAUX</b>			VT	2 655 837	VU	2 570 706	VV	85 131			
RENOVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	327		327					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	495 745		73 738		310 820		111 187	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	163		163						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	42 457		42 457						
Personnel et comptes rattachés		8C	121 671		121 671						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	246 079		246 079						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	21 118		21 118					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	334 489		334 489					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	75 014		75 014					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	8 780		8 780						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	931 050		931 050						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	1 356 028		1 356 028						
<b>TOTAUX</b>			VY	3 632 922	VZ	3 210 915		310 820		111 187	
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**S.A.S. SAGEC RHONE ALPES**

**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations	
	Produites	Non produites
		NS      NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0	
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		NS
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0	
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN		NA
CRÉDIT BAIL	0	
LOCATIONS		NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		NA
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS	0	
Variations de la réserve spéciale de réévaluation		
Variations de la provision spéciale de réévaluation		NA
ÉTAT DES STOCKS		NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES		NS
EFFETS DE COMMERCE	0	
ENTREPRISES LIÉES		NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF		NA
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	0	
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0	
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0	
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)	0	
LES ENGAGEMENTS	0	
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES	0	
LES EFFECTIFS		NS
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		NS
TRANSFERTS DE CHARGES		NS
COMMENTAIRES		NA

### FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 4 489 681,34 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 166 388,83 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

### RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N° 2015-06 du 23 novembre 2015.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- |   |             |
|---|-------------|
| - Constructions                               | 50 ans      |
| - Agencement et aménagement des constructions | 15 à 30 ans |
| - Agencements                                 | 5 à 10 ans  |
| - Matériel de bureau et informat              | 3 à 5 ans   |
| - Mobilier                                    | 5 à 10 ans  |



**KPMG AUDIT SUD-EST**  
480 avenue du Prado  
CS 90021  
13269 Marseille Cedex 8  
France

REÇU LE  
23 AOUT 2019  
GREFFE du TRIBUNAL de COMMERCE  
de MARSEILLE

Téléphone :  
Télécopie :  
Site internet :

+33 (0)4 96 20 54 54  
+33 (0)4 96 20 54 55  
[www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

*Sagec Rhône Alpes S.A.S.*  
**Rapport du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018  
Sagec Rhône Alpes S.A.S.  
2, avenue de Genève  
74140 Douvaine  
*Ce rapport contient 25 pages*  
Référence : PL - JCL

KPMG Audit Sud-Est,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée  
inscrite à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
d'Aix-en-Provence - Bastia.

Siège social :  
KPMG Audit Sud-Est  
480 avenue du Prado  
13269 Marseille Cedex 8  
Capital : 200 000 €.  
Code APE 6920Z  
512 802 729 R.C.S. Marseille  
TVA Union Européenne  
FR 33 51 28 02 729



KPMG AUDIT SUD-EST  
480 avenue du Prado  
CS 90021  
13269 Marseille Cedex 8  
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54  
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55  
Site internet : www.kpmg.fr

## **Sagec Rhône Alpes S.A.S.**

Siège social : 2, avenue de Genève  
74140 Douvaine  
Capital social : € 100 000

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

A la collectivité des associés,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sagec Rhône Alpes S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la définition, comptabilisation et évaluation des immobilisations, ainsi qu'à l'amortissement et la dépréciation de celles-ci.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nice, le 24 juin 2019

KPMG Audit Sud-Est



Philippe Levert  
*Directeur Adjoint Côte d'Azur*

---

# BILAN ACTIF

**S.A.S. SAGEC RHONE ALPES**
**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

<b>ACTIF</b>	Valeurs au 31/12/18		% de l'actif	Valeurs au 31/12/17		% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr		Val. Nettes		
Capital souscrit non appelé						
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	4 293,11	4 293,11				
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				27,92		31,78
Terrains	85 733,00		85 733,00		85 733,00	
Constructions	772 599,00	101 288,24	671 310,76		699 668,38	
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles	856 790,59	360 158,14	496 632,45		551 408,55	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				2,45		2,51
Participations	25 000,00		25 000,00		25 000,00	
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	85 131,21		85 131,21		80 631,21	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>1 829 546,91</b>	<b>465 739,49</b>	<b>1 363 807,42</b>	<b>30,38</b>	<b>1 442 441,14</b>	<b>34,29</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Stocks et en-cours				16,62		5,55
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)	935 752,58	189 389,80	746 362,78		233 433,85	
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				50,10		59,01
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	1 796 441,67		1 796 441,67		986 580,69	
Autres créances (3)	759 889,14	306 926,88	452 962,26		1 495 894,71	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	115 731,78		115 731,78	2,58	38 567,67	0,92
Charges constatées d'avance (3)	14 375,43		14 375,43	0,32	9 738,71	0,23
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 622 190,60</b>	<b>496 316,68</b>	<b>3 125 873,92</b>	<b>69,62</b>	<b>2 764 215,63</b>	<b>65,71</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>5 451 737,51</b>	<b>962 056,17</b>	<b>4 489 681,34</b>	<b>100</b>	<b>4 206 656,77</b>	<b>100</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

# BILAN PASSIF

**S.A.S. SAGEC RHONE ALPES**
**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

## PASSIF

	Valeurs au 31/12/18	% du passif	Valeurs au 31/12/17	% du passif
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital				
dont versé :	100 000,00		100 000,00	2,38
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		5,57	10 000,00	5,06
Réserve légale	10 000,00		10 000,00	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	240 196,63		202 817,76	
Report à nouveau	340 174,02	7,58	340 174,02	8,09
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	166 388,83	3,71	157 378,87	3,74
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>856 759,48</b>	<b>19,08</b>	<b>810 370,65</b>	<b>19,26</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>856 759,48</b>	<b>19,08</b>	<b>810 370,65</b>	<b>19,26</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES BIS</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques			204 821,50	
Provisions pour charges				
<b>TOTAL PROVISIONS</b>			<b>204 821,50</b>	<b>4,87</b>
<b>DETTES (1)</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	496 071,93	11,05	569 114,71	13,53
Emprunts et dettes financières diverses (3)	8 943,03	0,20	7 029,59	0,17
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	42 456,90	0,95	88 270,82	2,10
Dettes fiscales et sociales	798 371,30	17,78	736 934,99	17,52
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	931 050,41	20,74	101 848,32	2,42
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	1 356 028,29	30,20	1 688 266,19	40,13
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>3 632 921,86</b>	<b>80,92</b>	<b>3 191 464,62</b>	<b>75,87</b>
Écarts de conversion passif				
<b>TOTAL PASSIF GÉNÉRAL</b>	<b>4 489 681,34</b>	<b>100</b>	<b>4 206 656,77</b>	<b>100</b>
(1) Dont à plus d'un an	422 007,00		495 745,00	
(1) Dont à moins d'un an	3 210 914,86		2 695 720,00	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	326,81		128,95	
(3) Dont emprunts participatifs				

# COMPTE DE RÉSULTAT

**S.A.S. SAGEC RHONE ALPES**
**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Du 01/10/16 Au 31/12/17	% CA	Variation en valeur en %	
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	4 357 974	100	5 036 153	100	-678 180	-13
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>4 357 974</b>	<b>100</b>	<b>5 036 153</b>	<b>100</b>	<b>-678 180</b>	<b>-13</b>
Production stockée	650 663	15	285 444	6	365 220	128
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	1 539		1 809		-270	-15
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	247 442	6	111 132	2	136 310	123
Autres produits	86 053	2			86 053	
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>5 343 671</b>	<b>123</b>	<b>5 434 537</b>	<b>108</b>	<b>-90 867</b>	<b>-2</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	1 741 703	40	1 463 981	29	277 723	19
Impôts, taxes et versements assimilés	69 495	2	89 733	2	-20 238	-23
Salaires et traitements	1 741 099	40	2 180 696	43	-439 597	-20
Charges sociales	783 919	18	1 002 789	20	-218 870	-22
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	112 224	3	106 334	2	5 890	6
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	444 832	10	51 485	1	393 347	764
Dotations aux provisions			204 822	4	-204 822	-100
Autres charges	1 836				1 836	
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>4 895 108</b>	<b>112</b>	<b>5 099 839</b>	<b>101</b>	<b>-204 731</b>	<b>-4</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>448 562</b>	<b>10</b>	<b>334 698</b>	<b>7</b>	<b>113 864</b>	<b>34</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré	10 256		19 155		-8 900	-46

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

**S.A.S. SAGEC RHONE ALPES**
**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Du 01/10/16 Au 31/12/17	% CA	Variation en valeur	en %
<b>Produits financiers</b>						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	5 464		1 014		4 450	439
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>5 464</b>		<b>1 014</b>		<b>4 450</b>	<b>439</b>
<b>Charges financières</b>						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	59 418	1	23 774		35 644	150
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>59 418</b>	<b>1</b>	<b>23 774</b>		<b>35 644</b>	<b>150</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-53 954</b>	<b>-1</b>	<b>-22 760</b>		<b>-31 194</b>	<b>137</b>
<b>RÉSULTAT COURANT avant impôts</b>	<b>384 353</b>	<b>9</b>	<b>292 783</b>	<b>6</b>	<b>91 570</b>	<b>31</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion	1 350		39 226	1	-37 876	-97
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 350</b>		<b>39 226</b>	<b>1</b>	<b>-37 876</b>	<b>-97</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion	113 128	3	94 047	2	19 080	20
Sur opérations en capital			2 160		-2 160	-100
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>113 128</b>	<b>3</b>	<b>96 207</b>	<b>2</b>	<b>16 921</b>	<b>18</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-111 778</b>	<b>-3</b>	<b>-56 981</b>	<b>-1</b>	<b>-54 797</b>	<b>96</b>
<b>Participation des salariés aux résultats</b>						
Impôt sur les bénéfices	106 186	2	78 423	2	27 763	35
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>5 350 485</b>	<b>123</b>	<b>5 474 778</b>	<b>109</b>	<b>-124 293</b>	<b>-2</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>5 184 096</b>	<b>119</b>	<b>5 317 399</b>	<b>106</b>	<b>-133 303</b>	<b>-3</b>
<b>Bénéfice ou Perte</b>	<b>166 389</b>	<b>4</b>	<b>157 379</b>	<b>3</b>	<b>9 010</b>	<b>6</b>

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

**FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 4 489 681,34 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 166 388,83 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

**RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N° 2015-06 du 23 novembre 2015.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- |   |             |
|---|-------------|
| - Constructions                               | 50 ans      |
| - Agencement et aménagement des constructions | 15 à 30 ans |
| - Agencements                                 | 5 à 10 ans  |
| - Matériel de bureau et informat              | 3 à 5 ans   |
| - Mobilier                                    | 5 à 10 ans  |

## **ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

**S.A.S. SAGEC RHONE ALPES**

**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

### **STOCKS**

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### **CRÉANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

# ETAT DES IMMOBILISATIONS

**S.A.S. SAGEC RHONE ALPES**

**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

CADRE A	IMMOBILISATIONS	TOTAL	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL</b>			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>TOTAL</b>	4 293		
	Terrains		85 733		
	Constructions		772 599		
CORPORELLES	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Inst. générales, agencés & aménagés divers		544 517		878
	Autres immos corporelles				
	Matériel de transport				
Matériel de bureau & mobilier informatique		283 183		28 213	
Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
		<b>TOTAL</b>	1 686 032		29 090
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
				80 631	4 500
		<b>TOTAL</b>	105 631		4 500
		<b>TOTAL GENERAL</b>	1 795 956		33 590

CADRE B	IMMOBILISATIONS	TOTAL	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	<b>TOTAL</b>				
	Autres postes d'immob. incorporelles	<b>TOTAL</b>			4 293	
	Terrains				85 733	
	Constructions				772 599	
CORPORELLES	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Inst. gal. agen. amé. divers				545 395	
	Autres immos corporelles					
	Mat. bureau, inform., mobilier				311 395	
Emb. récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
		<b>TOTAL</b>			1 715 123	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					25 000
	Prêts & autres immob. financières					85 131
		<b>TOTAL</b>			110 131	
		<b>TOTAL GENERAL</b>			1 829 547	

# ETAT DES AMORTISSEMENTS

**S.A.S. SAGEC RHONE ALPES**

**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

## CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	<b>TOTAL</b>				
Autres immobilisations incorporelles	<b>TOTAL</b>	4 293			4 293
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	72 931	28 358		101 288
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immob. corporelles	Inst. générales agencem. amén.	128 766	53 160		181 925
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	147 526	30 707		178 233
	Emballages récupérables divers				
	<b>TOTAL</b>	349 222	112 224		461 446
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>353 515</b>	<b>112 224</b>		<b>465 739</b>

## CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS		REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	<b>TOTAL</b>					
A. Immob. incorpor.	<b>TOTAL</b>					
Terrains						
Constr.	Sur sol propre					
	Sur sol autrui					
	Inst. agenc. et amén.					
Inst. techn. mat. et outillage						
Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div					
	Matériel transport					
	Mat. bureau mobilier inf.					
	Emballages réc. divers					
	<b>TOTAL</b>					
Frais d'acquisition de titres de participations						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>					
	<b>Total général non ventilé</b>					

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

**S.A.S. SAGEC RHONE ALPES**

**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

### TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	<b>TOTAL</b>				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		204 822		204 822	
	<b>TOTAL</b>	<b>204 822</b>		<b>204 822</b>	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours	51 485	137 905		189 390
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation			306 927	306 927	
	<b>TOTAL</b>	<b>51 485</b>	<b>444 832</b>	<b>496 317</b>	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>256 307</b>	<b>444 832</b>	<b>204 822</b>	<b>496 317</b>
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation		444 832	204 822	
	Dont dotations & reprises				
	- financières				
	- exceptionnelles				

**Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée**

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

S.A.S. SAGEC RHONE ALPES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Informations financières (5)

	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quoté-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
Filiales et participations (1)										
<b>A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)</b>										
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)										
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										
PATRIMONIA - -	100 000	-	25,00	25	25 000	343 211		96 203	-41 023	

- (1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).  
 (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).  
 (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.  
 (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.  
 (5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.  
 (6) Dans la monnaie locale d'opération.  
 (7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.  
 (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.  
 (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.  
 (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

S.A.S. SAGEC RHONE ALPES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Informations financières (5)

Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
			Brute	Nette					

Filiales et participations (1)

### B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises au § A :
  - a. Filiales françaises
  - b. Filiales étrangères
2. Participations non reprises au § A :
  - a. Dans des sociétés françaises
  - b. Dans des sociétés étrangères

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).  
 (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).  
 (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.  
 (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.  
 (5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.  
 (6) Dans la monnaie locale d'opération.  
 (7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.  
 (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.  
 (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.  
 (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

# ACTIF CIRCULANT

**S.A.S. SAGEC RHONE ALPES**

**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	85 131		85 131
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 796 442	1 796 442	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres			
	coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	24 329	24 329	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés	2 958	2 958	
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	732 602	732 602		
Charges constatées d'avance	14 375	14 375		
<b>TOTAUX</b>		<b>2 655 837</b>	<b>2 570 706</b>	<b>85 131</b>
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

## COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

**S.A.S. SAGEC RHONE ALPES**

**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

### CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		14 375
Financières		
Exceptionnelles		
	<b>TOTAL</b>	<b>14 375</b>

### PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	1 676 018
Autres créances	14 274
Disponibilités	
	<b>TOTAL</b>
	<b>1 690 292</b>

## CAPITAUX PROPRES

**S.A.S. SAGEC RHONE ALPES**

**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

### COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 000,00	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	10 000,00	10,00

## ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

**S.A.S. SAGEC RHONE ALPES**

**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

### ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine	327	327		
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	495 745	73 738	310 820	111 187
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	163	163		
Fournisseurs & comptes rattachés	42 457	42 457		
Personnel & comptes rattachés	121 671	121 671		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	246 079	246 079		
Etat & Impôts sur les bénéfices	21 118	21 118		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	334 489	334 489		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	75 014	75 014		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	8 780	8 780		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	931 050	931 050		
Dettes représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 356 028	1 356 028		
<b>TOTAUX</b>	<b>3 632 922</b>	<b>3 210 915</b>	<b>310 820</b>	<b>111 187</b>

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice  
Emprunts remboursés en cours d'exer. 72 219  
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

## COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

**S.A.S. SAGEC RHONE ALPES**

**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

### PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 356 028
Financiers	
Exceptionnels	
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>1 356 028</b>

### CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 232
Dettes fiscales et sociales	251 624
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	21 742
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>297 598</b>

**S.A.S. SAGEC RHONE ALPES**

**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2018, le CICE s'élève à 31 452 €.

L'entreprise ne peut utiliser le CICE pour :

- financer une hausse de la part des bénéfices distribués
- augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction.

# ENGAGEMENTS

**S.A.S. SAGEC RHONE ALPES**

**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

## INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 113 599,39 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation      1,57 %  
Table de mortalité          INSEE 2017

## ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société	243 917					243 917
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
<b>TOTAL (1)</b>	<b>243 917</b>					<b>243 917</b>
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
<b>TOTAL</b>	<b>243 917</b>					<b>243 917</b>



# TB RÉSULTATS SUR 5 ANS

**S.A.S. SAGEC RHONE ALPES**
**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 01/18 au 12/18	Exercice 10/16 au 12/17	Exercice 10/15 au 09/16	Exercice 10/14 au 09/15	Exercice 10/13 au 09/14
<b>I - Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Nombre des actions ordinaires existantes (A)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote existantes) (A)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
<b>II - Opérations et résultat de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 357 974	5 036 153	3 180 144	3 177 836	2 672 695
Résultat avant impôts (B), participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	624 809	528 192	312 436	466 302	334 723
Impôts sur les bénéfécies	106 186	78 423	90 519	91 159	89 793
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat net (C)	166 389	157 379	201 244	201 574	205 156
Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	352 235	292 390	20 673	173 569	39 774
Résultat distribué (D)	120 000		100 000	100 000	100 000
<b>III - Résultat par action</b>					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amorts, dépréciations, provisions = (B) / (A)	62,48	52,82	31,24	46,63	33,47
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations et reprises sur amorts, dépréciations provisions	51,86	44,98	22,19	37,51	24,49
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amorts, dépréciations, provisions = (C) / (A)	16,64	15,74	20,12	20,16	20,52
Dividende attribué à chaque action = (D) / (A)	12,00		10,00	10,00	10,00
<b>IV - Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	30	26	23	19	19
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 741 099	2 180 696	1 163 158	1 189 532	1 017 601
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	783 919	1 002 789	548 486	555 788	478 107



# ARISTOTE

ATLANTIQUE SUD  
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

REÇU LE

23 AOÛT 2018

GREFFE du TRIBUNAL DE COMMERCE  
de THONON LES BAINS

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE**  
**10 rue de l'Hôtel Dieu**  
**74200 THONON LES BAINS**

**ANDRÉ BONNET**

DOCTEUR EN DROIT FISCAL  
DIPLOMÉ D'ÉTUDES COMPTABLES SUPÉRIEURES  
MEMBRE DE L'INSTITUT DES AVOCATS  
CONSEILS FISCAUX & DE L'ASSOCIATION NATIONALE  
DES DOCTEURS EN DROIT

DROIT FISCAL ET DROIT DES SOCIÉTÉS  
A.BONNET@ARISTOTE-AVOCATS.FR

**OLIVIER BOULOUS**

D.E.S.S. DROIT DES AFFAIRES ET FISCALITÉ

TITULAIRE DES SPÉCIALISATIONS EN  
DROIT FISCAL ET DROIT DES SOCIÉTÉS

O.BOULOUS@ARISTOTE-AVOCATS.FR

**JEAN-CHARLES BARRIERE**

ANCIEN BÂTONNIER

D.E.S.S. DROIT DES AFFAIRES ET FISCALITÉ

TITULAIRE DES SPÉCIALISATION EN  
DROIT FISCAL ET DROIT DES SOCIÉTÉS

JC.BARRIERE@ARISTOTE-AVOCATS.FR

**MARIE-SOPHIE CROUZET**

INSTITUT SUPÉRIEUR DE COMMERCE DE PARIS  
D.E.S.S. DROIT COMMUNAUTAIRE  
D.E.A. DROIT DES AFFAIRES ET FISCALITÉ

MS.CROUZET@ARISTOTE-AVOCATS.FR

En collaboration

**CHARLOTTE FORTIN**

MASTER II DROIT DES AFFAIRES & FISCALITE  
DIPLOMÉ DE JURISTE CONSEIL EN ENTREPRISE

C.FORTIN@ARISTOTE-AVOCATS.FR

**Bayonne,**  
**Le 21.08.19**

**DOSSIER : SAGEC RHONE ALPES**

**OBJET : comptes annuels clos le 31.12.18**

**Mesdames,**

**Vous voudrez bien trouver ci-joint, à titre de dépôt, les documents relatifs aux comptes annuels de la société en référence, savoir :**

**affectation du résultat  
bilan au 31.12.18  
chèque GTC. 45.73 €.**

**Dans l'attente du reçu de dépôt et de la facture correspondante,  
Et restant à votre disposition,**

**Nous vous prions d'agréer, Mesdames, l'expression de nos salutations distinguées.**

**Anais BONNET**

 **ARISTOTE ATLANTIQUE SUD**

SOCIÉTÉ D'EXERCICE LIBÉRAL À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 10 400 EUROS  
824 104 970 RCS BAYONNE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 68 824104970

VILLA « HEMEN GAUDE » 8 AVENUE DU 8 MAI 1945 - 64116 BAYONNE CEDEX  
TÉLÉPHONE . : 05 59 42 42 83 – TÉLÉCOPIE : 05 59 42 40 82